

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Bloy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce les Saïsies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillieu, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Personnes âgées – Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville - Convention de mise à disposition d'une salle pour le Club de reliure Marguerite GAGET – Année 2025

Rapporteur : François GAUDIN

Par délibération n°24 du 13 février 2024, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'occupation de locaux au sein de la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville pour le Club de reliure Marguerite GAGET pour l'année 2024.

La convention est arrivée à échéance. Ainsi, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention (dont le projet est joint en annexe) afin de fixer les conditions de mise à disposition de la salle au Club de reliure Marguerite GAGET.

L'occupant devra verser un loyer au CIAS Arlysère fixée à 250 € pour l'année 2025.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/01/2025.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'une salle au sein de la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » d'Albertville au Club de reliure Marguerite GAGET pour l'année 2025 ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

